

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

10 questions, 10 réponses sur l'actualité de nos
retraites

Vouloir imposer 41 annuités de cotisations, c'est vous faire sauter à la perche sans perche

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 17 mai 2008

Démocratie & Socialisme

1 - Depuis la loi Fillon de 2003, les perspectives démographiques des régimes de retraites se sont-elles détériorées ?

Non, au contraire. Selon le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) les perspectives démographiques sont plus favorables.

Le nombre de naissances devraient augmenter puisque le taux de fécondité (nombre d'enfants par femmes en âge de procréer) passerait de 1,8 à 1,9, en moyenne.

L'espérance de vie serait revue à la baisse aussi bien pour les hommes et pour les femmes. Ce qui n'est pas, en soi, une bonne nouvelle...

Le solde migratoire passerait, chaque année, de + 50 000 à +100 000. Ce rapport confirme qu'à l'horizon 2050, les prévisions catastrophistes qui avaient présidé à la réforme de 2003 ne sont plus de mise : au lieu de reculer de 2 200 000 personnes entre 2015 et 2050, la population active devrait rester stable.

2 - L'allongement de la durée de cotisation permet-il de maintenir le montant des retraites ?

Non, pour la simple et bonne raison que, dans le secteur privé, 60 % des personnes qui partent en retraite ne sont déjà plus au travail. Elles sont en invalidité, en maladie ou au chômage. La durée moyenne d'une carrière dans le privé est égale à 37 ans. Quant à ceux qui restent au travail, très rares sont les employeurs qui accepteraient de les garder dans leur effectif une fois passé l'âge de 60 ans. Au contraire, les pratiques patronales actuelles consistent à se débarrasser de leurs salariés dès l'âge de 50 ou 55 ans.

Le gouvernement fait comme si un salarié avait le choix de son âge de départ en retraite. En réalité, il n'a ni le choix de son âge de départ en retraite, ni le choix de rester ou non, dans l'entreprise. Avec la possibilité de rupture de contrat « à l'amiable », la situation des salariés âgés ne pourra qu'empirer.

3 - Le travail des « seniors » peut-il apporter une solution au problème des retraites ?

Non, pour trois raisons.

La première de ces raisons est qu'en période de chômage de masse, les salariés âgés prendraient la place des jeunes qui sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi. Chaque retraité de la fonction publique qui ne sera pas remplacé signifiera un jeune de plus au chômage. Des centaines de milliers de salariés âgés maintenus au travail, cela signifie des centaines de jeunes qui ne trouveront pas de travail. Il n'est pas possible de traiter le problème des retraites sans considérer la réalité sociale dans sa totalité.

La deuxième raison est que l'on ne voit pas pourquoi les salariés âgés n'auraient pas le droit de profiter des gains de productivité réalisés chaque année (environ 2 %) et que cette augmentation ne devrait profiter qu'aux employeurs.

La troisième raison est que cet éventuel maintien des salariés âgés au travail se traduirait par une précarisation de leurs conditions. Les employeurs ont, en effet, le droit de proposer deux CDD de 18 mois successifs aux salariés de plus de 55 ans. Même si cette mesure n'a pas eu le moindre succès (40 CDD de ce type signés en 2007) elle n'en constitue pas moins une épée de Damoclès au-dessus de la tête des salariés de plus de 55 ans pour qui le gouvernement ne voit qu'un seul choix possible : la porte ou la précarité.

4 - Quel est le bilan du choix fait par CFDT de soutenir la loi Fillon en contrepartie du droit pour certains salariés de pouvoir partir avant 60 ans ?

Près de 600 000 personnes qui avaient commencé à travailler tôt (14, 15 et 16 ans) ont pu, sous certaines conditions, bénéficier d'un départ anticipé en retraite. Le succès de cette mesure indique clairement la volonté de la majorité des salariés âgés de fuir un travail de plus en plus insupportable.

Mais ces 600 000 départs anticipés ont pour contrepartie l'augmentation de la durée de cotisation pour plus de 10 millions de futurs retraités. Le moins que l'on puisse dire est que le patronat est le grand gagnant de l'opération.

D'autant, d'ailleurs, que le gouvernement compte bien supprimer cette mesure lors de la loi qu'il veut faire voter en juillet 2008. En plein été, comme pour la loi Balladur de 1993 ou la loi Fillon de 2003.

5 - L'épargne-retraite peut-elle constituer un complément aux retraites par répartition ?

L'épargne-retraite qui avait disparu des arguments gouvernementaux depuis la crise financière du début des années 2000 vient de resurgir.

C'est pourtant la pire des solutions.

C'est la forme de retraite la plus inégalitaire qui soit. Les salariés qui peuvent tout juste joindre les deux bouts à la fin du mois ne pourront pas en profiter. Seuls pourront le faire une partie des cadres et des salariés des grandes entreprises.

C'est accepter de jouer sa retraite à la bourse. Non seulement les frais de gestion sont trois fois plus élevés que pour la retraite par répartition mais les sommes versées sur les produits d'épargne retraite font l'objet de spéculations boursières. Après la crise des « subprime », quel salarié accepterait de jouer sa retraite en bourse ? Quel salarié accepterait de confier sa retraite à la Société Générale (ou à toute autre banque) après ses 4,9 milliards d'euro de pertes en quelques semaines du fait d'un seul trader ?

Les employeurs ont utilisé près d'une dizaine de milliard d'euros pour abonder ces fonds de pension. Pourquoi n'ont-ils pas utilisé ces sommes pour consolider les retraites par répartition ? L'image de l'épargne-retraite qui serait un « troisième étage » de l'édifice des retraites est une supercherie. La hauteur totale de l'immeuble des retraites ne

changera pas : ce soi-disant troisième étage ne fera que siphonner les ressources qui auraient dû être allouées aux deux premiers étages, celui de la retraite de base et celui de la retraite complémentaire.

6 - Le fonds de réserve mis en place par Lionel Jospin est-il la solution pour nos retraites ?

Non, pour trois raisons.

D'abord parce qu'au lieu de cumuler 300 milliards de réserve, la politique de la droite l'a laissé stagner à 30 milliards d'euros.

Ensuite, parce que (comme l'a révélé récemment le Canard enchaîné), les fonds placés sur ce compte sont, eux aussi, joués en bourse et ont essuyé une perte de 3,1 milliards d'euros à la suite de placements risqués.

Enfin, parce que même s'il était correctement abondé, ce fonds de réserve ne constituerait qu'un fonds de lissage, permettant d'amortir le choc d'une augmentation brusque du montant des retraites et non de financer les retraites par répartition.

7 - Les retraites n'ont-elles vraiment rien à voir avec le partage des richesses ?

Si l'on en croit le gouvernement, les deux choses n'ont rien à voir. Elles sont pourtant totalement liées.

En effet, en 40 ans, même avec le taux de croissance médiocre retenu par le COR (1,7 % par an en moyenne), la richesse réelle (en euros constants) de notre pays doublera et passera de 1800 milliards d'euros en 2007 à 3600 milliards d'euros en 2047. La richesse de notre pays augmentera donc de 1800 milliards d'euros en 40 ans.

Pour maintenir le montant des retraites au niveau où il se situait avant les réformes de 1993, 1996, 2003 et 2007 il faudrait que la part du PIB destinée à financer les retraites augmente de 6 points et atteigne donc 216 milliards d'euros en 2047.

Il suffit de rapprocher les deux chiffres : 1800 milliards d'euros et 216 milliards d'euros pour constater qu'il serait parfaitement possible de financer les retraites par répartition tout en permettant aux salaires directs et aux investissements productifs d'augmenter eux aussi. A une condition, c'est que les profits ne confisquent pas la part des richesses qui devraient servir à financer les retraites.

8 - 41 ans de cotisation en 2012, est-ce acceptable ?

Non.

D'abord parce que contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, l'espérance de vie n'augmente pas d'un trimestre

tous les ans mais de 0,4 trimestre. Ce qui est quand même assez différent.

Ensuite parce que ce passage à 41 années (puis 42, 43 jusqu'à l'objectif de 45 ans fixé par le Medef) se traduira avant tout par une baisse du montant des pensions, de moins en moins de salariés pouvant bénéficier d'une carrière complète. Non seulement la durée de cotisation augmente mais l'âge d'entrée dans la vie active est de plus en plus tardive et les périodes de chômage de plus en plus fréquentes.

Enfin, parce que la part de la richesse nationale destinée à financer les retraites, ne doit pas être confisqué (comme s'y emploient le gouvernement et le Medef) par les profits.

Le gouvernement s'est attaqué en trois temps au salariat : d'abord ceux du privé en 1993, puis à ceux des fonctions publiques en 2003, enfin aux salariés des régimes spéciaux en 2007. Aujourd'hui, c'est à l'ensemble du salariat qu'il s'attaque en voulant imposer les 41 annuités de cotisations en 2012 (ou en 2016 pour les régimes spéciaux). C'est donc tous ensemble qu'il faut riposter.

9 - Quels sont les véritables objectifs du gouvernement ?

Ils sont doubles et parfaitement complémentaires.

D'abord ne pas augmenter la part patronale des cotisations retraites. L'objectif est d'augmenter les profits patronaux. Ensuite, en diminuant le montant des retraites, de laisser une place à l'épargne-retraite des banques et des assurances. Là encore, le but est d'augmenter les profits dans ces deux secteurs.

10 - Comment financer nos retraites ?

En mettant le capital à contribution.

Chaque année, des dizaines de milliards d'euros de profits sont utilisés à des fins spéculatives ou distribués aux actionnaires alors que la part patronale des cotisations retraites stagne depuis vingt ans. Alors que les impôts des riches diminuent graduellement asséchant les caisses de l'Etat et la possibilité de maintenir le montant des pensions des salariés de la fonction publique.

C'est inacceptable. Les impôts des riches doivent augmenter.

La part patronale des cotisations retraites doit être majorée en fonction des besoins de financement des régimes de retraite par répartition. Le COR (dans son rapport 2000) reconnaissait qu'avec une augmentation de 15 points en 40 ans, il était possible de financer des retraites de même niveau que celles d'avant la contre-réforme de 1993 (passage de 37,5 à 40 années de cotisation, calcul des retraites sur la base des 25 meilleures années et non plus des 10, indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires). Une augmentation de 15 points en 40 ans, cela représenterait, chaque année, une augmentation de 0,25 point de la part patronale et de 0,12 point de la part salariale.

Vouloir imposer 41 annuités de cotisations, c'est vous faire sauter à la perche sans perche

En quoi est-ce impossible ? En quoi cela n'est-il pas préférable au retour de la pauvreté pour la grande majorité des retraités dans les vingt ans qui viennent ?

Jean-Jacques Chavigné